



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du citoyen, le mercredi 20 octobre 2010, à 17 h 30.**

**PRÉSENCES : Membres**

M. Stéphane Lauzon, conseiller, district du Lac-Beauchamp  
M<sup>me</sup> Mireille Apollon, conseillère, district de l'Orée-du-Parc  
M. Sylvain Pamerleau, citoyen  
M. Patrick Riopel, TCARO  
M. Jean-Marc Purenne, Loisir sport Outaouais  
M. Carl Cléments, Kino-Québec

**Ressources internes**

M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés  
M. Yess Gacem, directeur adjoint du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés  
M. Denis Beaudoin, agent de développement du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés  
M. Gilles Desjardins, chef de division parcs et infrastructures récréatives, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés  
M. Marc Proulx, responsable – loisirs, centre de services de Gatineau  
M. Hugo Laporte, agent de développement – loisirs - centre de services de Gatineau  
M. Joël Bergevin, responsable – loisirs, centre de services de Hull

**Secrétaire**

M<sup>me</sup> Mona Gravel

**ABSENCES**

**MOTIVÉES** : M. Joseph De Sylva, président et conseiller, district du Versant  
M. Gilbert Jolin, membre citoyen  
M. Jean-Guy Landriault, citoyen  
M. Michel Roy, membre citoyen  
M<sup>me</sup> Chantal Patrice, Commissions scolaires  
M. François Grenier, Québec en forme

**DISTRIBUTION** : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

**1. OUVERTURE**

Monsieur Stéphane Lauzon ouvre la séance à 17 h 42 et souhaite la bienvenue à tous. En l'absence de M. De Sylva, ce dernier présidera la rencontre.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Lauzon souligne que M. Gilles Desjardins fera une présentation concernant le Plan d'intervention des centres communautaires de loisirs. Ce point sera ajouté comme point 3.2 de l'ordre du jour.

**CL SVC-2010-37**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Mireille Apollon  
Appuyé par Carl Cléments**

D'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

**Adoptée.**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2010**

**CL SVC-2010-38**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2010**

**Il est proposé par Patrick Riopel  
Appuyé par Jean-Marc Purenne**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2010.

**Adoptée.**

### **3.1 Tableau des suivis**

Le tableau est déposé pour information aux membres.

### **3.2 Présentation - Plan d'intervention des centres communautaires de loisirs**

M. Gilles Desjardins présente le plan d'intervention des centres communautaires de loisirs. Il informe la Commission que cette présentation sera faite auprès des membres du comité plénier le 2 novembre prochain.

M. Desjardins fait part des objectifs de la présentation. Il souligne l'historique des enjeux et le mandat ainsi que la méthodologie. Il explique la démarche entreprise. Il présente quelques photos de centres existants, ainsi que la définition des centres communautaires de loisirs. Il fait part des faits relatifs à certains centres communautaires. Il explique les enjeux et il fait part des recommandations qui seront soumises. Il précise également les prochaines étapes à venir.

Suite à la présentation, M. Purenne fait un lien avec la Ville de Drummondville où l'offre de services complète est fait par des centres communautaires de loisirs et la Ville s'occupe des infrastructures. Il se demande si la Ville désire suivre ce modèle.

M. Desjardins souligne que le modèle n'est pas nécessairement similaire à la Ville de Drummondville, mais que plusieurs villes au Québec ont différents modèles. Il y a toute une interrogation sur la façon de soutenir les centres. La première action était d'identifier les centres, 40 centres ont été identifiés, il faut bien les positionner comme un élément moteur et un milieu de vie, voir à l'intérieur du réseautage comment le tout peut se faire et voir également comment les soutenir.

M. Purenne souligne l'étude de statistiques qui est en cours entre la Ville, l'Agence et la Conférence régionale des élus sur le découpage du territoire, il précise qu'il y a des liens à faire.

M. Riopel se demande si le modèle utilisé le sera pour tous les centres communautaires sur le territoire ou s'il sera à l'exemple du centre communautaire Angers. M. Desjardins souligne que l'administration d'un centre communautaire peut l'être avec un protocole d'entente et il cite un bel exemple de modèle qui existe présentement, soit la Corporation des loisirs de Masson-Angers. Cette Corporation offre des services de loisirs et de culture dans sa communauté. Mais il existe également d'autres modèles à regarder.

M. Cléments désire que l'on élabore davantage sur la compréhension d'un centre communautaire. M. Desjardins souligne que suite à l'exercice fait à l'interne, il a été répertorié une centaine de bâtiments à vocation communautaire. Il a été entendu qu'il y avait des éléments à préciser et qu'il fallait s'entendre sur une même définition. Le désir est que le centre communautaire devienne l'élément moteur dans un milieu de vie, qu'il devienne l'endroit où l'on peut recueillir et recevoir des informations ainsi que des services. M. Cléments souligne également des disparités entre les centres existants. Il soulève également que certains centres sont déjà à pleine capacité et qu'il manque d'endroits pour d'autres organismes.

M. Clément s'interroge si le Service a des données statistiques d'occupation sur les différents centres. M. Desjardins confirme qu'effectivement la Ville possède un outil de réservations Ludik. Nous pouvons produire un rapport de statistiques. Cependant, il constate que certains centres ne sont pas à pleine capacité. Il est à noter que la période de jour semble avoir moins d'activités que pour la période du soir. Cependant, il reste à revoir et décortiquer le tout afin d'obtenir plus de précision.

M<sup>me</sup> Apollon s'interroge si la Maison Daniel-Johnson est considérée comme centre communautaire. M. Desjardins précise que son statut est défini comme maison de quartier au même titre que la Maison Jean-Dallaire et autres.

M<sup>me</sup> Apollon partage les commentaires de M. Cléments. Elle souligne que le centre communautaire de loisirs des Hautes Plaines est sous-utilisé. La Direction est présentement à faire un travail sur la qualité de vie et le tout permettra de déterminer le profil des communautés, le tout débouchera sur les besoins en vue du développement des actions versus les besoins communautaires. Dans ce sens là, elle salue cette réflexion qui arrive à point levée et qui permettra d'arrimer et d'utiliser un peu mieux ces infrastructures.

M. Pamerleau se questionne sur l'accessibilité face à la Politique des loisirs, du sport et du plein air. Il habite dans un quartier où il n'y a pas de centre communautaire et il travaille dans le secteur de Buckingham où il y en a un et il constate une très grande différence. Il est content de voir que la Ville travaille sur la notion des villages urbains et que le tout sera bien réparti sur le territoire.

M. Lauzon s'interroge s'il y a des bâtisses autres qui sont analysées et qui pourraient être utilisées, qui appartiennent à la Ville et qui pourraient être réparties.

M. Desjardins souligne que le travail effectué jusqu'à maintenant a été fait à partir des bâtiments existants et où il y a déjà un usager communautaire au sens large. Il n'y a pas eu de travail de fait avec le Service de transactions immobilières ou autres pour savoir si des bâtiments existants pourraient être transformés.

#### **4. GALAS RÉGIONAUX**

M. Gacem souligne que l'objectif d'aujourd'hui est de faire une mise à jour sur les discussions qui ont eu lieu avec les partenaires, dont entre autres Loisir sport Outaouais, et d'informer la Commission de l'évolution des discussions afin de réfléchir sur un nouveau concept sur le Gala Mérite pour le volet sportif sur le territoire de Gatineau. Le tout se fait en concordance avec Loisir sport Outaouais suite à ses 20 ans d'existence.

M. Denis Beaudoin fait une mise à jour du dossier des galas régionaux. Il souligne que suite aux problèmes rencontrés dans les différents galas sportifs de secteur, le Service a décidé d'organiser une réunion d'exploration avec les responsables de tous les galas sportifs sur le territoire de la ville de Gatineau.

Plusieurs rencontres ont eu lieu et les intervenants ont échangé sur les façons de faire des différents galas. Suite aux constats, les personnes présentes se sont entendues sur certains points. En avril dernier, Loisir sport Outaouais a organisé une réunion à Montréal avec les responsables du Gala sportif Victoris de Québec. La présentation fut fort intéressante et très enrichissante. Lors de la dernière rencontre en septembre dernier, les responsables des galas présents ont démontré un grand intérêt à vouloir s'impliquer à la mise sur pied et à la réalisation d'un tel événement de prestige à Gatineau.

Suite à la présentation, M. Purenne apporte quelques précisions concernant le Gala Victoris. Pour l'événement que l'on désire faire chez nous, il souligne qu'il faut un porteur régional et que la Ville de Gatineau doit être partie prenante des discussions à un niveau décisionnel. L'objectif est de tenir cet événement en 2012, mais 2013 sera probablement plus réaliste.

Il nous précise tout le travail autour du Gala Victoris face à toute la recherche de commanditaires et du budget d'exploitation. Il est bien évident que la Ville de Gatineau doit très impliquée dans ce dossier.

M. Gacem souligne que la Ville de Gatineau a approché Loisir sport Outaouais afin de discuter de galas. L'objectif de cette présente rencontre est de sensibiliser la Commission dans l'esprit qu'il y a des discussions présentement dans la communauté, que le tout est en train de s'articuler afin de réfléchir sur l'esprit de revoir cette formule de reconnaissance pour le volet sportif. Le point de vue du Service est qu'il faut que la reconnaissance aux bénévoles demeure locale dans les secteurs. Il y a cependant une préoccupation des différents galas et le tout subit des remises en question, et cela touche également le volet sportif excellence.

## **5. PRÉSENTATION - PROGRAMME « JOUER POUR JOUER » DE L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU**

---

M. Gacem désire partager un magnifique projet que l'équipe du Centre de services et du Service a mis sur pied avec l'Association de soccer de Gatineau.

M. Hugo Laporte souligne un beau travail de partenariat entre la Ville et l'Association de soccer de Gatineau au programme « Jouer pour Jouer » comme projet pilote et qui a été mis sur pied cet été.

Il précise que l'objectif premier était de permettre à des enfants de 6 à 11 ans de pratiquer le soccer dans une approche récréative et axée sur l'initiation. L'absence de compétition, de classement et de déplacement à travers les secteurs de la ville de Gatineau ou des autres municipalités environnantes a été privilégiée.

Il précise également que le programme s'est déroulé entre le 24 mai et le 19 août 2010. Le tout s'est pratiqué sur le site au parc Raymond-Montpetit. À chaque séance, les enfants étaient répartis dans une nouvelle équipe. Cette activité favorisait le plaisir, l'apprentissage et la découverte des règles de base du soccer.

M. Laporte explique le mode d'inscription qui a été privilégié. Il y a eu 187 inscriptions dont 88 % des participants n'avaient jamais joué au soccer. Il révèle les forces du programme, les défis ainsi que les objectifs à moyen et long termes.

Un sondage a également été fait auprès des parents. Différentes questions leur ont été posées et à l'aide de diagramme, M. Laporte en a fait part.

Suite à la présentation, M. Lauzon félicite M. Laporte et le Service pour ce beau projet.

M. Proulx souligne que ce programme a été une réussite grâce au Cadre de soutien qui a aidé l'Association à réaliser le tout dans le cadre du Programme aux projets particuliers. Une très belle réalisation qui a permis à ce projet de voir le jour.

M. Cléments souligne que c'est un très beau projet et s'interroge sur la façon dont les jeunes ont été identifiés.

M. Laporte précise que le processus d'inscription a été fait après une inscription de soccer organisée. La promotion a été faite auprès de quatre écoles de quartiers ayant une quote de défavorisation dans le secteur de Gatineau et où les écoles sont partenaires au projet de Québec en forme et qui a été la première porte d'entrée pour diffuser l'information. Il est certain que l'Association n'a pas exigé les preuves de revenus, mais déjà de l'offrir à l'ensemble des élèves des écoles permettait à plus d'enfants de s'inscrire.

Aussi au niveau de l'approche à faire également auprès des organismes, il y aura des démarches à faire avec des maisons de quartier, des organismes communautaires, dans les centres de services sociaux pour la promotion et la diffusion plus directe, d'enclencher le processus plus tôt afin de permettre cette diffusion de façon plus efficace.

**À 19 h, nous passons immédiatement à la période de questions et nous reviendrons au point 6 pour la suite des points à l'ordre du jour.**

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Lauzon souhaite la bienvenue aux représentants de Vélo-Services. Les représentants sont :

M. Gilles Simard, trésorier  
M. Maurice Marchand, administrateur  
M. Sylvain Campeau, président sortant  
M. Mario Louis-Seize, administrateur

Un document est déposé aux membres de la Commission par Vélo-Services.

M. Campeau ainsi que M. Marchand nous font part des démarches entreprises auprès de la Ville de Gatineau afin de connaître le Service de la Ville qui servirait cet interlocuteur. Il nous fait part de difficultés rencontrées depuis la fusion de la nouvelle ville de Gatineau. Il nous en fait l'historique. Il précise que l'entente présente entre la Ville de Gatineau, la CCN et Vélo-Services prend fin en 2010. Il désire entreprendre des démarches le plus rapidement afin de renouveler la prochaine entente à intervenir entre les parties impliquées.

M. Marchand nous informe du volet financement ainsi que des prévisions budgétaires.

En conclusion, l'objectif de la requête est d'obtenir de la prochaine entente à intervenir un protocole d'une durée de cinq ans et une augmentation de 5 000 \$ de la subvention annuelle.

Suite à la présentation, M. Riopel a quelques interrogations face au travail de Vélo-services versus le Service de police. M. Marchand souligne que deux policiers ont travaillé avec leur organisme et qu'une formation d'une heure a été faite auprès de ses membres.

M. Rousseau s'interroge au niveau des prévisions budgétaires pour les années 2011-2015, à savoir si le salaire de la personne permanente sera défrayé par l'organisme ou est-ce un souhait que la Ville identifie un agent.

Dans un premier temps, l'organisme souhaite qu'une personne à la Ville puisse servir d'intermédiaire, sinon de donner de sous pour payer le salaire.

M<sup>me</sup> Apollon s'interroge si Vélo-services a fait des démarches auprès d'autres partenaires que la Ville et la CCN. M. Marchand répond par la négative. Cependant, il souligne qu'au Québec certains tronçons sont sous la responsabilité de MRC, de la Sûreté du Québec, du MTQ. Certaines MRC injectent des sommes dans différents programmes municipaux pour des périodes allant de 3 à 5 ans.

M. Lauzon remercie les membres de Vélo-services pour leur présentation et les avise que le Service regardera les démarches à faire et une réponse devrait parvenir dans les plus brefs délais.

Suite à la présentation, M. Purenne souligne la possibilité d'aller chercher certaines subventions avec l'aide de la Ville, dans le cadre de la Route verte. Il cite en exemple la Ville de Valleyfield. Certains programmes sont existants avec le MTQ, même chose au niveau de l'emploi, cependant le support politique sera nécessaire. La vélo-patrouille touche tous les secteurs et certains sont également sous les juridictions provinciale et fédérale.

M. Gacem précise que dans le passé, le Service de police a été très présent auprès de Vélo-services. Il y a eu des changements et une réorganisation de certains services ainsi que des modifications au niveau du support et le Service des loisirs était le porte-parole identifié.

Il a été demandé au Service de Police de quantifier les services offerts et cette démarche sera faite également auprès du Service des loisirs afin de connaître la valeur remise à Vélo-services afin d'avoir le portrait réel. Pour bien informer les membres, M. Gacem précise ce qui se fait dans le secteur de Buckingham par le Club Optimiste et qui est totalement différent de Vélo-services. Le Service est présentement en constante discussion avec le Service de police concernant une entente à venir avec Vélo-services.

M. Bergevin souligne que l'organisme rend un service important et de qualité, il est bien organisé et structuré. Il précise différentes formes de services fournis par la Ville. Depuis plusieurs années, l'organisme demande de bonifier le montant versé par la Ville. Il est important de quantifier les services offerts par la Ville afin d'avoir le portrait exact.

M. Gacem précise que la patrouille à vélo n'est pas un mandat du Service des loisirs, ni du Service de police. Cependant, il peut être considéré comme un service essentiel. Il y a tout un questionnement autour de ce dossier puisqu'il ne s'agit pas d'activités de loisir et que le tout ne cadre pas dans le Cadre de soutien de la Politique des loisirs, du sport et du plein air. Il ne faut pas oublier que la Ville offre des services et de l'accompagnement à l'organisme.

M. Rousseau fait part de ses commentaires face à tout ce dossier et à la vision que la Ville doit faire face au développement des réseaux cyclables sur son territoire.

M. Pamerleau a apprécié la présentation de l'organisme. Il comprend que l'organisme ne s'intègre pas aux programmes du Cadre de soutien et il demande de tenir informer la Commission du suivi de ce dossier. Il partage également les commentaires de M. Rousseau.

M<sup>me</sup> Apollon comprend que l'organisme ne cadre pas dans l'intervention du support, que la Ville offre déjà des services et de l'accompagnement. Elle souligne les possibilités de subvention énumérées par M. Purenne de plusieurs programmes qui pourraient être disponibles. En termes de suivi, M<sup>me</sup> Apollon souligne que l'organisme devrait également faire des démarches afin d'aller vers d'autres bailleurs de fonds qui existent et qui ont des moyens plus grands.

M. Gacem souligne que le Service sera l'interlocuteur afin d'amorcer les négociations pour la prochaine entente et les suggestions de M. Purenne seront soulevées à l'organisme.

M. Cléments, pour sa part, sans un peu d'essoufflement de la part de l'organisme, il s'interroge si d'autres solutions pourraient être envisagées.

M. Purenne réitère que pour certains programmes, la Ville devrait faire la demande pour l'organisme. Il souligne qu'à la Ville, il y a déjà eu un groupe qui s'occupait de vélo, cependant ce groupe a disparu ainsi il n'y a plus de lien ou de plate-forme d'entrée pour certains besoins.

**À 19 h 46, M<sup>me</sup> Apollon quitte la rencontre.**

## **6. PRÉSENTATION - LEVÉE DE FONDS**

M. Gacem tient à sensibiliser les membres de la Commission des problèmes qui se vivent suite aux demandes de levées de fonds déposées à la Ville de Gatineau.

M. Bergevin précise qu'un comité des événements festifs qui a été formé et où il y est discuté des différents événements sur le territoire, dont entre autres les événements de levées de fonds. Il souligne l'augmentation importante de l'ampleur des événements de levées de fonds existants et la quantité de nouvelles demandes déposées à la Ville depuis les trois dernières années. Il précise que les demandes sont de nature très différentes les unes des autres et souvent déposées à la dernière minute.

Il y a plus de 15 levées de fonds déposées au secteur de Hull seulement. Le tout a un impact très important sur la charge de travail des équipes.

M. Bergevin souligne la possibilité d'élaborer un programme pour les levées de fonds. Les objectifs seraient :

- de définir des paramètres pour ce type d'événement;
- d'assurer une équité dans les formes de soutien et une qualité du service;
- d'identifier des dates de tombées, des sites propices, de coordonner un calendrier d'événements, de définir les formes de soutien, d'identifier un événement par organisme, etc.

M. Pamerleau s'interroge si le cadre de soutien aux événements peut être bonifié et modifié afin de s'ajuster et d'y inclure ce genre d'activités.

M. Bergevin souligne que présentement ces demandes ne sont pas admissibles au niveau du cadre de soutien. Il y a plein d'interrogations face à ces demandes.

M. Gacem souligne que l'orientation de la Politique des loisirs, du sport et du plein air et le cadre de soutien qui en découlent est basée sur le principe de la nature de l'activité. Un événement de levée de fonds a pour nature de recueillir des fonds, il n'est pas une nature à produire une activité de loisir et de plein air pour l'initiation, la récréation et pour les jeunes de moins de 18 ans. Le tout est en contradiction avec les prémisses de base du cadre de soutien. L'objectif des levées de fonds est de faire de la sollicitation financière auprès des citoyens et recueillir de l'argent.

M. Purenne s'interroge si le Service fait un lien avec les différentes demandes de levées de fonds en relation avec le loisir, le sport et le plein air versus les autres demandes.

M. Bergevin répond par l'affirmative pour les organismes qui ont des activités régulières et qui ont un mandat de loisirs, de sport, et de plein air. Cependant, pour les autres demandes, le Service est très conscient et sensible à toutes ces causes, mais il faut mieux les encadrer afin de mieux répondre aux demandes, d'offrir un service adéquat et de qualité, de suivre une procédure claire et précise, toujours en tenant compte des échéanciers à respecter.

## **8. CADRE DE SOUTIEN - RETARD - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

M. Gacem désire informer les membres d'une problématique face à certains organismes qui retardent leur dépôt du formulaire ainsi que les documents requis en lien avec les échéanciers établis pour le cadre de soutien.

Le Service désire véhiculer un message aux organismes qui ne respectent pas les échéanciers et des conséquences à traiter la demande.

M. Proulx souligne que le cadre de soutien est un outil de planification, il permet de mieux se préparer et ainsi les retards ont comme conséquence de bousculer le processus.

Il précise que sur 109 organismes dans son secteur, seulement 50 organismes ont complété leur document du cadre de soutien. Le tout a un impact également au niveau des assurances et sur le prêt de plateaux.

M. Bergevin souligne que nous utilisons une approche progressive depuis la mise en place du cadre de soutien face aux organismes. Cette année, une lettre sera transmise aux organismes fautifs afin de les aviser. Le tout aura une incidence sur le processus d'approbation des demandes.

M. Riopel s'interroge si un temps défini est accordé aux organismes pour transmettre leur document et le résultat de la demande.

M. Bergevin souligne que pour le cadre de soutien le temps de réponse de temps est de 8 à 12 semaines, c'est-à-dire recevoir les documents, vérifier, analyser la demande, et préparer le tout afin de déposer les demandes au conseil municipal pour approbation. Les organismes sont au courant de cette démarche.

M. Lauzon fait part de ses commentaires concernant les démarches qu'un organisme doit effectuer concernant une demande, il souligne la recherche de commanditaires, la recherche des documents, etc. Il n'est pas toujours facile et évident pour un organisme d'effectuer ce processus.

## **9. JEUX DU QUÉBEC**

M. Rousseau souligne que le bilan n'est pas tout à fait complété. Une présentation doit se faire sous peu au conseil municipal. Une conférence de presse est prévue pour le 29 octobre prochain.

Pour la prochaine Commission, un sommaire du bilan devrait être disponible.

## **10. CENTRE SPORTIF**

M. Rousseau souligne une augmentation de près de 50 000 personnes pour les bains libres pour une période de 3 mois. Lors de la prochaine rencontre de la Commission, une présentation sera faite.

Concernant la problématique du stationnement, des négociations sont en cours avec le Cégep. M. Pamerleau souligne certaines difficultés au niveau de l'affichage pour le stationnement. M. Rousseau précise que le mode d'affichage est également revu avec le Service des communications.

## **11. CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT**

M. Rousseau souligne que le Centre est à mettre des activités en place, tout chemine très bien. Une demande concernant une ressource interne est à l'étude.

## **12. CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

M. Rousseau n'a pas d'élément nouveau sur le dossier pour le moment.

## **13. SAINE ALIMENTATION DANS LES INFRASTRUCTURES**

Ce dossier est reporté en 2011.

## **14. VARIA**

Aucun sujet



15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**CLSVC-2010-38**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Carl Cléments  
Appuyé par Patrick Riopel**

De lever la séance à 20 h 26.

**Adoptée.**

---

**Président**

---

**Secrétaire**